



D.2017.11.22.3.3.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 22 Novembre 2017

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**3.3 – POLITIQUE CYCLABLE D'AGGLOMERATION : APPROBATION DU PROJET DE REALISATION
D'UNE THESE ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'UNIVERSITE DE TOULOUSE JEAN JAURES**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Tisséo Collectivités est l'autorité organisatrice des mobilités sur la grande agglomération toulousaine. Si son action porte au quotidien sur l'organisation et le développement du réseau Tisséo de transport public, Tisséo Collectivités s'implique de plus en plus sur les politiques cyclables, afin de favoriser l'usage de ce mode de déplacement, seul ou bien en intermodalité avec le réseau métro / tramway / bus :

- Aménagement de stationnement vélo au sein des pôles d'échanges multimodaux.
- Réalisation de continuités cyclables lors des opérations d'aménagement du réseau structurant.
- Location de vélo à la Maison de la Mobilité de Labège.
- Pack pro vélo dans le cadre des plans de mobilité.
- Titre de transport interopérable avec VéloToulouse (carte Pastel et pass Ecomobilité)
- Pilotage de l'élaboration du schéma directeur cyclable d'agglomération.

Tisséo Collectivités souhaite aller plus loin dans son implication dans les politiques publiques en faveur du vélo. Si le « renouveau du vélo » est désormais un phénomène bien connu, on peine encore à déterminer quelles sont les politiques les plus efficaces pour l'encourager. Quel bilan faire des différents types d'actions en faveur du vélo (logiques de site propre, de partage des voiries, de l'offre), et d'abord en matière de coût et d'efficacité réelle ? Comment analyser ces différents types de politiques du point de vue du jeu d'acteurs, des implications politiques, des symboliques et des représentations ? Comment ces leviers peuvent-ils être mis en cohérence pour produire une politique cyclable cohérente et efficace ?

Ayant mis en place des protocoles d'accompagnement pédagogique avec les universités et grandes écoles implantées sur l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités a pris connaissance des modalités de fonctionnement des conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Initié par le Ministère chargé de la Recherche et confié à l'Association Nationale de Recherche Technique (ANRT), ce dispositif a pour objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités recrutera Monsieur Robin PUCHACZEWSKI, inscrit en thèse à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, dans le cadre du dispositif CIFRE.

Le sujet de thèse s'intitule « Déterminants, cohérence et efficacité des leviers d'une politique cyclable dans une grande ville française – Théorie et application : Agglomération Toulousaine ». Le travail de recherche répondra aux questions sur les politiques publiques locales en faveur du vélo en faisant appel aux outils de la géographie, de la sociologie, des sciences politiques et à des approches plus quantitatives, mais surtout par une application concrète : la mise en cohérence des politiques cyclables sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités.

Un contrat de collaboration sera établi entre Tisséo Collectivités et le Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès et tout sera mis en œuvre pour que le travail du doctorant se déroule dans les meilleures conditions.

Pour conduire cette recherche avec la rigueur scientifique nécessaire, Tisséo Collectivités s'associe également avec l'ANRT. Ainsi, tout en bénéficiant des compétences de ce chercheur et du laboratoire visé ci-dessus, il sera perçu du Ministère de la Recherche, par l'intermédiaire de l'ANRT, une subvention annuelle qui financera en partie ce projet de recherche. L'octroi et le maintien de cette subvention conditionneront l'effectivité de ce recrutement.

Accès à la recherche ANRT
031-253100986-20171123-20171122-3-3D-
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

Dans cette optique, Tisséo Collectivités contractera dans un premier avec l'ANRT une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) sur la base de laquelle une subvention lui sera versée. Le montant de la subvention annuelle s'élève à 14 000 euros.

Dans un second temps, Tisséo Collectivités signera un contrat de collaboration de recherche avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès – Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires, en charge du suivi pédagogique du doctorant. Ce contrat sera d'une durée de trois ans

Le jeune diplômé sera recruté en contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans avec un salaire annuel brut de 23 505.02 € soit un traitement mensuel brut de 1 958.75 €.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE la création au tableau des effectifs d'un poste de contractuel pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE, rémunéré par référence au grade d'attaché territorial au 3^{ème} échelon soit à l'indice majoré 418 soit un traitement de 1 958.75 euros brut mensuel (valeur du point novembre 2017).

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de CIFRE à conclure avec l'ANRT.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer la CIFRE et tous les documents utiles à la mise en place du dispositif et notamment ceux permettant de percevoir la subvention en résultant.

ARTICLE 4 : APPROUVE le projet de contrat de collaboration de recherche avec le l'Université Toulouse Jean-Jaurès – Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention et à effectuer les paiements inhérents à cette convention.

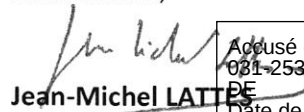
ARTICLE 6 : DIT que les dépenses et recettes ont inscrites au budget de Tisséo Collectivités – chapitre 012- et que la recette sera imputée au chapitre 74.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTE

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171123-20171122-3-3D- Date de télétransmission : 23/11/2017 Date de réception préfecture : 23/11/2017
--